

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4958 du 11 mai 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
de la spécialité « aéronautique – pilotes »**

NOR : INTJ1510937S

Le commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du  
Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de  
gendarmerie;  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière  
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;  
Vu la décision n° 81335 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426784S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> novembre 2015:

**Perroche**, Christophe

Nigend : 183 447

Numéro de livret de solde : 8 034 072

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mai 2015.

*Le général, commandant des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale,*  
D. LEIMBACHER